

avec les pouvoirs du maréchal président ; elles n'étaient qu'un moyen détourné d'arriver à constituer la République ; or, quand il s'agit de se prononcer pour un gouvernement définitif, M. Amédée Lefèvre-Pontalis croit que la monarchie est la seule institution qui convienne aux intérêts de notre pays, et il ne votera que pour la monarchie. Puisse la France comprendre cette éloquente et patriotique déclaration.

P.-S. — On annonce pour demain une réunion du centre droit où serait rédigé un programme d'organisation du septennat *im-personnel*, programme qui serait soumis à l'acceptation du centre gauche. Toutes les gauches et le centre gauche doivent, dit-on, demander la question préalable sur la première délibération relative à la loi électorale.

Quand viendra la seconde délibération sur la loi municipale, M. de Fourtou s'agit, assure-t-on, une question de cabinet de la nomination des maires par le gouvernement.

DE SAINT-CHÉRON.

LETRE DE VERSAILLES

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*

Versailles, 2 juin 1874.

C'est aujourd'hui que venait la première délibération de la loi électorale politique ; M. Brisson, qu'on a appelé le moderne saint-Just, a pris le premier la parole pour demander la question préalable ; il a prétendu que cette loi serait une arme donnée au parti qui avait conduit la France à Sedan. La séance a été suspendue. M. de Lacroix a dit qu'il n'y avait rien de plus à dire ; cependant, grâce aux efforts du Président, le calme se rétablit ; mais M. Brisson, d'un ton plus provocant encore, répéta la phrase qui avait soulevé ces premières protestations ; la gauche applaudit avec ferveur ; les députés bonapartistes se lèvent et prononcent quelques paroles perdues dans le bruit ; je puis seulement distinguer cette phrase de M. Levert : « nous vous ferons taire un jour les cris, les vociférations, s'entendent et se croisent ; tout à coup on aperçoit le bouillonnant député de Lille, M. Testelin, s'élançant de son banc et traverser les couloirs en courant ; on va ou on cherche à le retenuir il ne s'arrête que devant MM. Levert et P.-P. Paris ; là il se calme tout à coup, prononce quelques mots puis s'éloigne d'un air fort doux. Mais derrière lui s'avance la phalange des radicaux, le petit Lockroy en tête ; ils ont heureusement été arrêtés par MM. Max Richard et de Baraumont, qui parviennent à les contenir et les renvoient à leurs places.

M. Brisson termine alors son discours auquel M. Barbier répond en quelques mots pleins de sens, et de la façon la plus heureuse. Mais M. B. réplique à la tribune et soutient la proposition Brisson. En bien, et la conjonction des centres, « dérie quelque peu ? M. Bertauld n'a pas l'air de s'en soucier le moins du monde, il s'adresse à la tribune malgré le sentiment visible d'ennui que l'Assemblée manifeste hautement.

Quand il descend de la tribune, la conjonction est en bien mauvais état et M. Lacaze a beau faire, il a quelque peine à en recoller les morceaux ; il fait appel à la concorde, à la conciliation, mais le centre droit, fortement agacé par M. Bertauld, accueille ces avances avec froideur.

Ajoutez quelques déclarations radicales de MM. Tolaïn et de Lacroix, et vous aurez l'idée de cette discussion qui s'est terminée par le rejet de la question préalable. On annonce pour demain un discours de Ledru-Rollin ; il y a longtemps que le tribunal de 48 n'a pris la parole en public ; cette rentrée sera donc aussi intéressante qu'un début.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du mardi 2 juin 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2. Le procès-verbal de la précédente séance est adopté après quelques rectifications.

Quoi que l'on dit de lui, il n'y prenait pas garde et se contentait de répondre par un sourire aux questionneurs indiscrets. Son impassibilité avait fini par fatiguer les commentateurs, et c'est à peine si l'on s'entretenait des promenades quotidiennes qu'il faisait le long de la côte et qui l'entraînaient toujours vers l'endroit où se trouvait la folle de Trégalet.

Lorsqu'il fut rentré chez lui, il pénétra dans une pièce où il n'admettait jamais personne. Les murailles étaient couvertes de souvenirs de voyages ; sur la table à côté d'un album magnifique rempli de plantes marines artistement desséchées, se trouvaient éparés des ouvrages en plusieurs langues, il en prit un composé par un savant anglais sur les différentes espèces de folie et sur les traitements qui leur étaient appropriés, en lut quelques pages et le rejeta avec humeur.

« Science impuissante dit-il, tu ne sauras donc jamais répondre à mes questions ; tu me donnes ce que je ne te demande pas ; mais ce que j'aurais besoin de trouver, je fais de vains efforts pour le découvrir. »

Il se mit à parcourir la chambre et sans doute ses réflexions n'étaient pas de nature à le satisfaire, car il continuait de garder un visage triste et préoccupé. Il ouvrit ensuite un tiroir, en tira quelques lettres jaunies par le temps et d'un écriin il sortit un portrait de jeune fille remarquablement belle ; il le contempla en silence et ses yeux se mouillèrent de larmes.

(A suivre) LOUIS COLLAS.

Celle de M. Barodet contre nous ne savons plus quoi exciter une grande hilarité dans l'Assemblée.

M. Barodet déposa ensuite son rapport sur le budget du ministère de l'Instruction publique et des cultes, et M. Brisson monta à la tribune pour demander la question préalable sur la première délibération sur le projet de loi électorale.

Après un instant d'interruption, M. Brisson continue en adressant l'Assemblée de ne pas exciter le peuple à se lancer dans la voie révolutionnaire ou plébiscitaire.

Cette exclamation indirecte à la révolte excita la réprobation universelle.

L'Assemblée gauche profita du tumulte qui suit ces paroles pour crier, se lever en masse et se diriger vers le groupe de l'Appel au peuple.

M. Testelin se montre le plus violent et va jusqu'à montrer le poing à M. Levert.

Quand le silence s'est rétabli, M. le Président se prononce énergiquement contre l'attitude de l'extrême gauche, et annonce que si cette partie de l'Assemblée persiste dans ses interruptions, il leverá la séance.

La séance est, de fait momentanément suspendue.

Le silence n'est rétabli, M. Barbier combat la question préalable.

M. Bertauld appuie la question préalable et demande que l'on commence par l'examen des lois d'organisation et de transmission des pouvoirs publics.

L'orateur donna lecture d'une proposition dans ce sens.

M. Bertauld rend hommage à M. Thiers et à M. le maréchal de Mac-Mahon et dit que tous, sans exception de parti, leur doivent une profonde reconnaissance.

M. Lacaze combat la question préalable et invite l'Assemblée à la conciliation.

M. Tolaïn se prononce pour la question préalable et qualifie le projet de la commission d'œuvre de défiance.

M. de Lacroix prie l'Assemblée de ne pas porter la main sur le suffrage universel. La question préalable est rejetée par 503 voix contre 189.

Une proposition de M. Lacaze, portant que l'Assemblée ne discutera pas la loi électorale, avant le vote des lois constitutionnelles, est également rejetée par 394 contre 217.

M. A. Delorme reproche à la commission de n'avoir pas assez respecté le suffrage universel, c'est-à-dire la nation, pour qui le suffrage universel a été une tradition constante.

L'orateur, après avoir critiqué plusieurs points du projet, conclut en se déclarant partisan du suffrage à deux degrés.

Après le discours de M. Delorme la suite de la discussion est ajournée à demain.

L'Assemblée fixe à samedi en séance publique la nomination de trois membres de la commission des Trente, en remplacement de MM. de Comont, Girard et Tailhand, démissionnaires.

Voici, d'après le *Journal officiel*, le compte-rendu de l'incident qui a eu lieu hier à l'Assemblée et dont nous entretenions notre correspondant de Versailles :

M. HENRI BRISSON. J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée la question préalable... (Exclamations et rires ironiques à droite. — Très-bien ! très-bien ! à gauche.) C'est-à-dire la déclaration qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur le projet de loi électorale qui vous est soumis. Et malgré vos rires, messieurs, je vous adjure, nous vous adjurons, mes amis et moi, de déclarer qu'il n'y a pas lieu de délibérer pour vous, mandataires du suffrage universel, sur un projet de mutilation du suffrage universel. (Très-bien ! à gauche. — Rumeurs à droite.)

Nous vous adjurons, en outre, comme conservateurs, de ne rien faire de ce qui pourrait risquer de jeter le peuple dans la voie révolutionnaire ou dans la voie plébiscitaire. (Applaudissements à gauche. — Interruptions diverses à droite.)

M. LE COMTE DE RESSÉGUER. Nous connaissons ce langage ; c'est l'appel aux armes que nous avons entendu le 13 juin 1849.

M. DE GAVARDIE, au milieu du bruit. C'est une menace indirecte... (Exclamations en sens divers.)

M. HENRI BRISSON. Comme mandataires du suffrage universel, vous ne devez pas, vous ne pouvez pas délibérer sur un projet qui porte atteinte aux droits de vos commettants, surtout lorsque l'ensemble de vos commettants se confond avec le souverain lui-même, avec le peuple français. (Assentiment à gauche.)

J'ajoute que le suffrage universel est la meilleure et, pour ne pas vous leurrer davantage, je n'ajouterai pas l'unique garantie contre les risques de révolution. (Rires ironiques à droite.)

Enfin, il importe de ne pas donner, par une délibération qui serait une menace suspendue pendant de longues semaines, peut-être pendant de longs mois, sur le suffrage universel, il importe de ne pas donner une arme à ce parti néfaste qui a conduit la France du 2 décembre à Sedan... (Applaudissements à gauche. — Réclamations sur quelques bancs du côté droit.)

M. GALLONI D'ISTRIA. Ce parti, dont l'immense popularité vous étouffe, dédaigne vos injures !

M. GAVINI. Vous avez fait vos preuves. Les hommes du 4 septembre sont jugés !

M. TOLAÏN. Ceux du 2 décembre ne le sont pas ; il y a longtemps qu'ils devraient l'être.

M. CHARLES ABBATUCCI. Ils n'ont qu'un droit, les hommes du 4 septembre, c'est de se taire.

M. GAVINI. Leurs injures nous honorent ! (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Ces interruptions ne peuvent pas se prolonger. Je demande instamment le silence et le calme.

M. HENRI BRISSON. Il importe, je le répète, de ne pas donner une arme à ce parti néfaste qui a conduit la France du 2 décembre à Sedan... (Vifs applaudissements à gauche.)

M. LEVERT. Vous en avez donc bien

pour ! Nous nous retrouverons devant le pays !

M. HENRI BRISSON... et qui, malgré voté et de déchéance du 1^{er} mars 1871, était aujourd'hui ses coupables, ses criminels, ses égarés. (Nouveaux applaudissements à gauche. — Nouveaux réclames sur quelques bancs du côté droit.)

M. GAVINI et M. GALLONI D'ISTRIA. Ce parti vous dédaigne et vous attend devant les électeurs !

M. PRAX-PARIS. C'est vous qui êtes des criminels, et qui avez conduit les Prussiens dans Paris.

M. CHARLES ABBATUCCI. Les hommes du 4 septembre sont jugés !

M. HAMILLE. Ils n'ont le droit de rien dire.

M. GALLONI D'ISTRIA. Les criminels, ce sont les hommes du 4 septembre qui ont greffé une révolution sur une invasion et se sont joints aux Prussiens envahisseurs de la France pour renverser le gouvernement. (Bruit général. — Agitation prolongée.)

M. LE PRÉSIDENT. Je réclame le silence ; ces interruptions sont intolérables.

(Le bruit et l'agitation continuent. M. Levert, se levant et se tournant vers le côté gauche, prononce les paroles qui ne sont pas entendues par la sténographie et qui excitent une vive émotion. Plusieurs membres du côté gauche se lèvent, notamment M. Testelin qui quitte sa place et s'approche du banc de M. Levert, et répondent par différentes interpellations qui se perdent dans le bruit.)

M. LE PRÉSIDENT. Je réclame de nouveau le silence, et je prie tous les membres de l'Assemblée de garder leur place et de rester assis.

M. WILSON. Vous avez laissé attaquer une décision de l'Assemblée !

M. HENRI LACRETELLE. On conteste le vote qui a prononcé la déchéance de l'Empire !

M. LE PRÉSIDENT. Je réclame instamment le silence, et j'engage chacun des membres à garder sa place. (Bruit confus.)

M. PARENT. Monsieur le président, on ne peut pas laisser contester la décision par laquelle l'Assemblée a proclamé la déchéance de l'Empire.

M. LE PRÉSIDENT. C'est par des paroles violentes qu'on provoque des interruptions violentes.

Je demande à l'Assemblée la permission de lui dire que ces délibérations, qui touchent aux questions les plus graves et les plus sérieuses, ne pourront pas se poursuivre avec le calme qu'elles doivent avoir pour conserver toute leur autorité, si, par des paroles violentes parties tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, on provoque les passions ; je réclame donc non-seulement le silence de l'Assemblée, mais la modulation et la mesure de la part de tous ceux qui prendront part à la discussion. Très-bien ! — Le silence est rétabli.

Voici le nom des orateurs inscrits pour la discussion de la loi électorale : Centre : MM. Delorme, Ledru Rollin, Louis Blanc, Duvignier de Hauranne, Pascal Duprat, Barodet, de Pressensé, Naquet, Germain Casse, Léprieux, Charles Rolland, Jules Barni, Dréo, La Sève, de Mahy, Jules Ferry, Pour : MM. de Meaux, de Castellane, de Lacombe, du Temple, Antonin Lefebvre Pontalis, Louis Passy.

Au dire d'un journal, les conférences sur la délimitation des frontières diocésaines entre la France et l'Allemagne sont terminées. La Commission a décidé que ces frontières coïncideraient avec les frontières politiques. Le résultat des frontières va être soumis à l'approbation du Pape.

Mlle de Ladmirault, fille du général gouverneur de Paris, a épousé hier M. de la Rochebrochard. La jeune mariée avait pour témoins M. le maréchal de Mac-Mahon et M. de Saint-Léger. Les témoins du marié, qui appartient à l'une des plus anciennes familles de la noblesse du Poitou, étaient M. le vicomte de la Rochebrochard, son frère, et M. le baron de Charette. Mgr Guibert leur a donné la bénédiction nuptiale, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

On annonce que les Chambres de Commerce vont être appelées à éclairer le gouvernement sur les causes qui empêchent notre exportation d'arriver au même degré de développement et de prospérité que celle de l'Angleterre.

On pourrait croire que MM. les Prussiens ne sont point complètement satisfaits du rapprochement notable qui s'opère dans les relations anglo-russes.

Dans le numéro du *Kladderadatsch* (Charivari de Berlin), deux dessins en font foi : Le premier dessin représente le léopard anglais, et l'ours russe ; l'un et l'autre ont repoussé leur tête d'animal féroce en arrière, et laissent voir la tête du czar et celle de la reine Victoria qui se donnent le baiser le plus amical ; en dessous cette légende : *en Europe on s'embrasse.*

Le second dessin montre les deux animaux ayant repris toute leur féroacité, la gueule ouverte, les crocs menaçants, et s'étreignant puissamment de leurs griffes.

Avec cette légende : *En Asie on se mange.*

Au moment où dans les deux grands pays on partage amicalement le pain et le sel, on ne serait sans doute pas fâché d'y glisser un peu de poivre.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

L'industriel elbeuvien publie l'article suivant qui sera lu avec intérêt à Roubaix :

ELBEUF EN 1860 ET ELBEUF EN 1874.

Au moment où tant de plaintes s'élevaient de tous côtés, il est peut-être utile de jeter un coup d'œil sur la marche suivie par Elbeuf pendant les quinze dernières années et d'appeler l'attention sur la crise redouta-

ble que nous traversons. L'étude de cette question ne peut que servir les grands intérêts de la ville.

Les traités de commerce en 1860 avaient surpris Elbeuf sans l'effrayer. Sa réputation, sa supériorité dans la variété infinie de ses dessins nouveautés, lui faisait regarder sans crainte la concurrence étrangère. Son outillage n'était pas, il est vrai, aussi complet que celui de ses adversaires : son travail divisé se faisait en grande partie à façon ; s'il coûtait un peu plus cher, il lui permettait aussi d'éviter l'encombrement des produits. Elbeuf était admirablement secondé par de grandes maisons de banque ; de puissantes maisons connaissant bien la laine, l'achetaient bien, l'allaient par un crédit considérable ; les traités de commerce supprimant les droits d'entrée sur les matières premières, permettaient d'établir les étoffes à meilleur marché et de s'adresser immédiatement à une plus grande consommation, à la clientèle plus aisée qui ne portait jusqu'alors que les tissus de coton. De plus, la prospérité générale dont la France a joui pendant les cinq ou six premières années qui suivirent les traités, concourrait encore à donner un nouvel essor à l'industrie. Le grand débouché d'Elbeuf était toujours la France. L'Amérique, qui ne tentait encore que faiblement la fabrication des tissus, prenait toujours ses plus belles étoffes sans marchander ; les grandes maisons de Paris et de la province se disputaient ses produits. Elbeuf était à son apogée. C'était l'âge d'or.

Mais peu à peu les tissus anglais et belges prenaient place sur le marché : chaque jour ils étaient appréciés davantage, la mode, ce qu'on appelle le tout Paris, les adoptait.

Forcés de suivre le mouvement, les grandes maisons portaient une partie à l'étranger. De suite Elbeuf commença à souffrir ; de suite un trop plein se fit sentir ; de suite l'étoffe se vendait difficilement ; il faut cependant qu'elle s'écoule. La lutte entre Elbeuf et Paris, entre Elbeuf et les grandes maisons de province commençait.

Un nombre considérable de voyageurs vint au secours d'Elbeuf. Avec les échantillons de toute la place, ils se chargèrent de battre en brèche les maisons de draperies fidèles. N'ayant que peu de frais généraux, ne demandant que les métrages vendus, n'ayant pas de stock de marchandises, ils prélevaient dans toute la France l'étoffe d'Elbeuf à 3 ou 4 0/0 meilleur marché que les maisons de Paris.

Les grands intermédiaires qui ont des frais généraux très lourds, de grands magasins, un important assortiment d'étoffes, comprennent que la lutte n'est pas possible, car elle ne se fait pas à armes égales ; ils se rejettent plus encore sur les produits étrangers ; ils secondent de tout leur pouvoir les industriels de Roubaix ; ils apportent aux Anglais le goût français, espérant, par des apprêts nouveaux, retenuir la clientèle qui leur échappe. Aussi quel essor prennent les tissus étrangers. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau des importations :

Elles s'élevaient, en 1864, à 32,000,000.
en 1869, à 64,000,000.
en 1872, à 100,000,000.

Pendant ce temps Elbeuf perdait tout le terrain gagné par ses rivaux. Sans des commissions fermes, sans de grandes maisons qui portent au loin les créations de l'industrie, la nouveauté proprement dite n'est pas possible. C'est un métier ruineux que de produire des étoffes nouveautés pour les vendre en magasin.

La nouveauté, surtout la nouveauté de bon goût, disparaît peu à peu d'Elbeuf. C'est en Angleterre qu'il faut la chercher. Aussi est-on tout étonné de voir Elbeuf qui autrefois donnait le ton, qui marchait à la tête de la nouveauté, réduit aujourd'hui à copier servilement les étoffes étrangères comme tissu, comme apprêt, comme disposition. Il y a dix ans, c'étaient les étrangers qui nous copiaient.

La période critique, l'âge de fer est arrivé. Une dernière ressource, une dernière arme restait encore à Elbeuf : c'est le détail, c'est la vente aux petits clients de nos anciens acheteurs. Le commissionnaire d'exportation peut demander à Elbeuf une caisse de pantalons assortis, le tailleur peut venir faire des achats en fabrique. Il est admis, dans notre grande ville industrielle, de couper par 1 m. 20 et 2 m. 40. Mais, si nombreux que soient ces petits acheteurs, ils ne peuvent absorber la production. Les magasins s'encombrement d'étoffes ; avec l'encombrement, la baisse arrive graduellement chaque mois, sinon chaque semaine. Une étoffe vendue 13 fr. en octobre n'est plus offerte qu'à 12 fr. en janvier, quand bien même la laine monterait de 10 0/0. Les quelques commissions remises à contre-cour à la fabrique ne sont pas encore livrées qu'en février l'étoffe ne vaut plus que 10 fr. pour descendre à 9 ou 9 50 en mars ; que les soldes arrivent, affaires désastreuses pour le fabricant, pour les premiers acheteurs qui ont payé un prix élevé, pour la place dont les prix sont forcément entraînés sur toute la ligne.

Est-il surprenant que l'exportateur auquel on présente en mars, à 30 0/0 de différence, les mêmes étoffes qu'il a achetées en octobre, ne veuille plus commissionner ? Est-il surprenant que les grandes maisons ne puissent plus donner d'ordres ? Est-il surprenant que bon nombre de commerçants qui, il y a quinze ans, faisaient la réputation et la fortune de la ville aient disparu ? En vain Elbeuf diminuera le prix de ses étoffes par l'introduction du coton et des déchets de toute sorte, il ne ramènera pas la vente, il ne fera que perdre davantage sa réputation. Le prix de la nouveauté bien faite, de bon goût, ne serait pas marchandé si l'acheteur sérieux était assuré du lendemain, s'il était assuré que son acheteur à lui, son petit acheteur, ne pouvant trouver en fabrique de petits métrages, forcément viendrait chez l'intermédiaire.

Le fabricant de drap noir, plus maître de son affaire, a évité l'écueil ouvert à la nouveauté, il a maintenu ses prix, sauvegardé les intérêts de sa grande clientèle, il a compris qu'une industrie, pour prospérer et durer, doit non-seulement faire vivre le producteur, mais encore le marchand qui achète ses produits ; que les deux intérêts

sont liés ; que le mouvement est bientôt arrêté, si l'un produit toujours à perte ou l'autre achète toujours avec certitude de perte. At-il bien lieu de se plaindre d'avoir respecté ces grands principes commerciaux ? Malgré la crise qui pèse sur toute l'exportation, jamais il n'est sorti autant de drap noir que cette année, et à des prix rémunérateurs. C'est toujours à Elbeuf que les grandes maisons viennent faire leurs achats de noir.

En présence de ces faits, n'est-il pas de toute évidence que la crise actuelle aurait été évitée si les fabricants de nouveautés avaient eu, comme leurs confrères, bien faire les affaires, être commerçants ?

Qui peut aujourd'hui assigner un terme à cet état permanent de malaise ? En vain la situation politique rassurerait le pays, en vain les récoltes ramèneraient l'abondance, l'exportation ouvrirait les marchés, qu'il est impossible de prévoir une reprise sérieuse et durable.

Une grande faute a été commise : on frappait l'intermédiaire (forcément peut-être) Elbeuf s'est frappé lui-même.

Un grand mal est fait, comment le réparer ? Est-il encore temps de chercher une voie de salut ? A quoi bon ! Il n'y a rien à faire, diront les satisfaits, les libéraux. Il y a en jeu des intérêts trop considérables pour que quelqu'un ne se mette pas à la tête d'une croisade contre les abus, et ne provoque, au nom des industriels et des ouvriers malheureux, au moins l'étude de cette situation inquiétante.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Dans le scrutin qui a eu lieu avant-hier sur la question de savoir si l'Assemblée passera à une deuxième délibération sur les propositions de loi concernant l'électorat municipal, quatre députés du Nord, MM. Corne, Deragnacourt, de Marcère et Testelin ont voté contre.

Tous les autres députés du département ont voté pour, à l'exception de MM. Roger et Vente, qui se sont abstenus, et de MM. Beaucarne-Leroux et de Corcalles, absents par congé.

Un tableau de classement des départements d'après le nombre de bibliothèques populaires, communales ou privées, donnent le rang suivant aux départements du Nord de la France :

L'Aisne et le premier avec 99 bibliothèques ; le Nord vient septième avec 29 bibliothèques, la Seine-Inférieure troisième avec 14 bibliothèques ; le Pas-de-Calais et l'Oise, beaucoup plus loin avec chacun 6 bibliothèques.

Dans le classement des départements, d'après le nombre des volumes, le Nord est cinquième : 32,004 volumes l'Aisne, douzième : 22,713 vol., la Seine-Inférieure, quinzième : 19,193 vol., le Pas-de-Calais, quarante-sixième : 4,606 vol., l'Oise, quarante-neuvième : 3,970 vol., et la Somme cinquantième.

Hier dans l'après-midi, un incendie a éclaté rue de l'Alouette, fort Henri Lepers, dans la maison n° 34, habitée par de pauvres ouvriers.

Le feu a pris naissance dans une chambre de l'étage, près du conduit de la cheminée. Toute la partie supérieure de la maison a été détruite avec tout ce qu'elle contenait. Sans les prompts secours apportés par les voisins et par les pompiers, cet incendie aurait pris de grandes proportions ; on n'en connaît pas exactement la cause, mais nous avons entendu dire que la cheminée n'avait pas été nettoyée depuis un an.

Les dommages sont évalués à 1,700 fr., soit 900 fr. pour le mobilier, le linge, etc., et 300 fr. pour le bâtiment.

Un porte-monnaie, contenant 20 fr., a été retrouvé dans les cendres, par M. Dalplanque, pompier, qui s'est empressé de le remettre à un vieillard, locataire de la maison, à qui il appartenait.

La maison incendiée n'était pas assurée.

Les journaux de Lille rectifient les récits qu'ils ont publiés sur une scène qui s'est passée dans le quartier Saint-Sauveur :

Ce n'est d'abord point rue des Etaques, mais bien rue de Paris, qu'a commencé la bataille.

Il a été ensuite constaté, par l'autorité militaire, que, contrairement à l'assertion de notre confrère, le corporal et les quatre chasseurs n'étaient nullement ivres et que, au lieu d'avoir attaqué le nommé Oscar Demeyer, ils ont été eux-mêmes insultés, puis, un d'entre eux frappé par ce jeune homme. Celui-ci aurait même tiré un couteau et lancé, en pleine poitrine, un coup au chasseur qu'il avait précédemment attaqué. Ce coup de couteau, que le chasseur a paré avec la main gauche, n'a pas porté mais lui a fait une blessure assez profonde au pouce de cette main.

Le nommé Demeyer a ensuite donné un coup de sifflet, et à ce signal, probablement convenu d'avance pour les circonstances semblables, un grand nombre de mauvais sujets, de ces rue malfamées, sont arrivés en foule. Les chasseurs entourés ont donc fait usage de leurs armes pour se dégager, et Demeyer, le plus acharné de tous, a reçu plusieurs blessures dont deux ou trois à la tête.

Le nommé Cousin a été également assez grièvement blessé.